

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

- Présents** Vincent De Wolf, *Bourgmestre-Président* ;
 Patrick Lenaers, Marie-Rose Geuten, Rik Jellema, Frank Van Bockstal, Rik Baeten, Aziz Es, *Échevin(e)s* ;
 Eliane Paulissen, Bernard de Marcken de Merken, Jean-Luc Robert, André du Bus, Laurent Vleminckx, Françoise Carton de Wiart, Gisèle Mandaila, Rachid Madrane, Kathy Mottet, Christophe Gasia, Christina Karkan, Marie-Louise Servais, Josianne Pardonge, Damien Gérard, Virginie Taittinger, Christian De Beco, Arnaud Van Praet, John Buyani Ilungu, Imad Benarafa, Ahmed M'Rabet, Stéphane Van Vaerenbergh, Farida Tatou, Edoardo Traversa, Françoise de Halleux, *Conseillers communaux* ;
 Annick Petit, *Secrétaire communal f.f.*
- Excusés** Colette Njomgang, Jean Laurent, *Échevin(e)s* ;
 Françoise Bertieaux, Caroline Schickel, *Conseillers communaux* ;
 Christian Debaty, *Secrétaire communal*.

Séance du 17.10.16

#Objet : Conseil communal – Remplacement d'un membre (Mme Sandra JEN) – Vérification des pouvoirs – Prestation de serment – Installation d'un suppléant (Mme Caroline SCHICKEL)#

Séance publique

Secrétariat

Le conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, et notamment les articles 1er et suivants;

Vu la délibération du 03 décembre 2012 par laquelle le conseil communal a installé les conseillers communaux élus le 14 octobre 2012 ;

Vu l'article 8 de la Nouvelle loi communale et l'article 58 du Code électoral communal bruxellois ;

Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement et du recensement général des votes par le bureau principal d'Etterbeek dans le cadre des élections communales du 14 octobre 2012 ;

Vu les résultats obtenus par les membres du groupe Ecolo-Groen ;

Considérant que Madame Sandra JEN, conseillère communale, a offert sa démission de ses fonctions de conseiller communal et de conseiller de police, par courriel, en date du 14 septembre 2016;

Considérant qu'il convient, dès lors, de remplacer Madame Sandra JEN, conseillère démissionnaire; qu'en cas de vacance d'un siège, le suppléant arrivant en ordre utile sur la liste du groupe politique du conseiller démissionnaire, est appelé à achever le terme de ce conseiller démissionnaire ;

Considérant que Madame Caroline SCHICKEL, domiciliée à Etterbeek (B-1040), rue Commandant Ponthier 87, est la première suppléante arrivant en ordre utile sur la liste Ecolo-Groen présentée aux élections communales du 14 octobre 2012, à laquelle appartient Madame Sandra JEN, conseillère démissionnaire ;

Qu'elle accepte le mandat de conseiller communal devenu vacant (courriel du 2 octobre 2016) ;

Qu'elle réunit les conditions d'éligibilité requises par l'article 65 du Code Electoral Communal Bruxellois; qu'elle déclare sur l'honneur ne se trouver dans aucun des cas d'incompatibilité prévus aux articles 71, 73, 74 et 75 de la Nouvelle loi communale;

Oui l'exposé de l'affaire fait en séance publique par Monsieur le Président, rapporteur;

PREND ACTE

de la démission de Madame Sandra JEN de son mandat de conseiller communal et de conseiller de police ;

ARRETE

Les pouvoirs de Madame Caroline SCHICKEL sont validés ;

L'intéressée a prêté le serment légal prévu par l'article 80 de la Nouvelle loi communale dans les deux langues nationales :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge »

“Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de grondwet en aan de wetten van het Belgische volk”.

Le Conseil prend acte.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal f.f.,
Annick Petit

Le Bourgmestre-Président,
Vincent De Wolf

POUR EXTRAIT CONFORME
Etterbeek, le 18 octobre 2016

Le Secrétaire communal,

Pour le Bourgmestre,
Par délégation,

Christian Debaty

Patrick Lenaers